

## Demande de médaille du travail

Les demandes de médaille d'honneur doivent impérativement être effectuées par l'utilisateur par voie dématérialisée.



La liste des pièces à fournir :

- attestation de l'employeur reprenant l'ensemble de la carrière du candidat datée et signée ou le tableau de calcul intégré daté et co-signé par le salarié et l'employeur
- copie de la pièce d'identité (+ le livret de famille si le nom d'épouse ne figure pas)
- copie du certificat militaire s'il y a lieu (durée légale retenue 10 ou 12 mois) si la période n'est pas indiquée dans l'attestation ou le tableau

*Depuis le 1er janvier 2021, les dossiers de médailles d'honneur seront traités par la préfecture.*

Liens utiles

[Demande en ligne](#)

Contact

Aucun contact en mairie